

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 18 novembre 2025

Projet de loi 67 : l'APPSQ réitère ses préoccupations à la lumière des résultats de son enquête

Le 26 juin 2024, l'Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec (APPSQ) rendait publiques ses [préoccupations](#) quant aux impacts du projet de loi 67 (PL67) sur la pratique pharmaceutique et sur la sécurité des patients.

Chaque année, l'APPSQ mène une enquête auprès des pharmaciens salariés afin de dresser un portrait fidèle de leur réalité professionnelle et de leurs conditions de pratique. L'édition 2025 de cette enquête, à laquelle ont répondu plus de 600 pharmaciens de toutes les régions du Québec, portait notamment sur l'aménagement des milieux de travail, la disponibilité de la main-d'œuvre, l'épuisement professionnel, la gestion des attentes de la population et la rémunération.

Les [résultats](#), publiés en juillet 2025, confirment et viennent étayer les constats exprimés en juin 2024 : les conditions actuelles de travail en pharmacie communautaire ne permettent pas encore d'assurer une mise en œuvre optimale des nouvelles responsabilités prévues par le PL67.

Bien que l'adoption de ce projet de loi constitue une étape qualifiée d'[historique](#) » par l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ), les données recueillies soulignent qu'un accompagnement structuré et des mesures de soutien sont nécessaires pour que la réforme atteigne ses objectifs en matière d'accès aux soins et de qualité des services.

Aménagement des pharmacies

Les pharmacies québécoises restent majoritairement aménagées pour la distribution, rendant difficile l'exercice des responsabilités cliniques des pharmaciens. Notre sondage met en évidence des obstacles majeurs :

- **Des interruptions constantes qui nuisent au travail clinique : 78,2 % des pharmaciens** sont visibles des patients "toujours" ou "la plupart du temps", ce qui entraîne des sollicitations incessantes. Cette exposition réduit leur capacité à se concentrer sur des tâches critiques et prolonge les délais de traitement.
- **Un niveau de bruit excessif et constant : 58,6 % des pharmaciens** déclarent que leur environnement est "toujours" ou "la plupart du temps" trop bruyant pour se concentrer adéquatement. Le téléphone qui sonne continuellement, les conversations entre collègues et le brouhaha ambiant nuisent directement à la précision et à la qualité des soins.
- **Des espaces clinique et de consultation insuffisants : Près de 64 % des pharmaciens** n'ont pas accès en tout temps à un poste de travail dédié aux activités cliniques, **16,1 % n'ont jamais accès à un tel espace** et **68,6 % des répondants jugent leurs espaces de consultation**

insuffisants ou inadéquats pour répondre aux nouvelles exigences, ce qui freine directement l'évolution du rôle clinique du pharmacien.

L'aménagement des pharmacies doit évoluer **sans délai**. Nous appelons l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) et l'Association des bannières et chaînes de pharmacie du Québec (ABCPQ) à entreprendre des actions concrètes pour adapter les milieux de travail aux besoins cliniques des pharmaciens. L'avenir des soins pharmaceutiques et la sécurité des patients en dépendent.

Pénurie de main-d'œuvre qualifiée

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée, incluant les pharmaciens, les techniciens en pharmacie (TP) et les assistants techniques en pharmacie (ATP), affecte une grande proportion de pharmacies à travers le Québec. Les équipes actuelles sont déjà très sollicitées par la population, notamment pour des conseils pharmaceutiques, des consultations pour obtenir divers types de prescriptions, des prolongations d'ordonnance et des ajustements de médication et font déjà face à un lot de défis quotidiens, comme la gestion des ruptures d'approvisionnement.

- Dans ce contexte, **85,7% des pharmaciens communautaires** consultés se disent préoccupés par la pénurie de main-d'œuvre dans le contexte de l'arrivée du PL67 et des nouveaux actes possibles en pharmacie. En effet, ces nouveaux actes vont créer encore plus de consultations et d'achalandage en pharmacie.
- Afin de répondre à cette demande accrue, il faudra davantage de personnel et former le personnel déjà en place sur les nouveaux actes. En ce moment, **86,1% des pharmaciens communautaires** sont préoccupés par la formation insuffisante de l'équipe technique qui les supporte.

Ainsi, l'embauche et la formation du personnel sont deux enjeux qui préoccupent grandement les principaux acteurs de la pharmacie au Québec. Des changements majeurs seront nécessaires afin que les pharmacies soient prêtes à un changement aussi majeur que le PL67.

De ce fait, nous soutenons les démarches de promotion par toutes les instances, notamment l'OPQ et l'AQPP, afin de promouvoir les carrières techniques en pharmacie et ainsi contribuer à former davantage de candidats pour le milieu.

Épuisement professionnel et sécurité des patients

Le projet de loi 67 soulève d'importantes préoccupations quant à ses impacts sur la santé psychologique des pharmaciens. Les équipes des pharmacies sont déjà surmenées par la demande grandissante des besoins de la population ainsi que par l'élargissement rapide des champs d'activité au cours des dernières années. L'épuisement professionnel est significativement présent au sein de la communauté de pharmaciens.

- Près de **50% des pharmaciens** ont **envisé un changement de carrière** suivant une situation difficile, une plainte ou un épuisement professionnel.
- Environ **25% des pharmaciens** ont des **problèmes de santé psychologique** qu'ils attribuent en tout ou en partie au travail.

- L'ajout de nouvelles responsabilités accentue cette pression : 43% se sentent « **dépassés** » ou « **très dépassés** » par rapport aux changements à venir.
- Autour de 65% des pharmaciens **craignent énormément la surcharge de travail** reliée aux nouvelles activités.

Afin de favoriser la sécurité et l'efficacité des nouvelles activités entrant en vigueur, il est impératif de mettre en place des procédures claires et précises, et d'offrir des formations ciblées et accessibles.

- Cette nécessité de formation suscite déjà des appréhensions. En effet, 75% des répondants se disent « préoccupés » ou « très préoccupés » par le **temps à investir pour la mise à jour de leurs connaissances**.
- Les pharmaciens notent un **besoin important de formation avancée** sur les conditions chroniques stables, les affections courantes aiguës, ainsi que sur l'évaluation des conditions physiques et mentales des patients.

L'élargissement des actes pharmaceutiques prévu par le projet de loi 67 accentue une surcharge déjà bien présente en pharmacie. L'épuisement professionnel et les enjeux de santé psychologique sont alarmants, mettant à risque la qualité des soins. De plus, la crainte de commettre une erreur et d'avoir un impact négatif sur la santé d'un patient est présente dans l'esprit de plusieurs pharmaciens. Des mesures concrètes de soutien et de formation sont nécessaires pour assurer une transition fluide et sécuritaire.

Gestion des attentes de la population

Dans les dernières années, des communications divergentes et parfois contradictoires ont été véhiculées à la population. D'un côté, le pharmacien est un professionnel de la santé accessible et peut éviter une visite chez le médecin, mais de l'autre, il faut donner plus de temps à l'équipe de la pharmacie pour faire son travail (renouvellements 24 heures à l'avance, ne pas attendre à la dernière minute pour une consultation voyage, par exemple). Il est facile de constater que ce message est difficile à faire passer, surtout que les nouvelles activités seront chronophages, particulièrement en comparaison avec la « simple » distribution de médicaments.

De plus, la question de l'indépendance professionnelle prend de l'importance :

- En effet, une majorité de pharmaciens avoue déjà avoir de la **difficulté à faire respecter ses décisions pharmacothérapeutiques** auprès des patients : 64% rapportent avoir subi une **pression directe**, 59% ressentent une **responsabilité envers des patients orphelins**, et 63% font face à des **attentes irréalistes** de la part des patients.
- **Le manque de temps** pour expliquer son raisonnement ou le cadre légal est aussi soulevé par 34% des répondants.
- **Les attentes du public** sont aussi au cœur des préoccupations des pharmaciens : 89% sont préoccupés par la pression des patients à répondre à leurs attentes. Seuls 26% des répondants affirment que les pressions externes n'influencent jamais leur capacité à prioriser les besoins de leurs patients.

Comme les autres professionnels de la santé, tous les pharmaciens n'auront pas la même pratique. Certains choisiront d'approfondir leurs connaissances en maladies cardiovasculaires, d'autres en santé mentale, et d'autres en douleur chronique, ce qui mènera à une offre qui pourrait par moment être inégale

d'un jour, d'un pharmacien, d'une pharmacie ou d'une région à l'autre. Une campagne de sensibilisation sera nécessaire afin de moduler les attentes de la population par rapport à l'étendue, la disponibilité et la rapidité des services, et la prestation de services par rendez-vous sera de mise.

Ainsi, nous demandons aux pharmaciens-propriétaires et à l'AQPP d'implanter rapidement des outils de gestion de l'offre de soins en pharmacie communautaire, tel que des plages de rendez-vous pour des demandes de consultations du pharmacien.

Rémunération adéquate

Une rémunération adéquate est indispensable pour concrétiser l'impact des nouvelles activités cliniques des pharmaciens sur les patients et sur le système de santé, et pour assurer la pérennité de cette organisation du travail dans les pharmacies. Les pharmaciens prennent déjà en charge un éventail élargi d'actes cliniques : prescription pour des conditions mineures ou déjà diagnostiquées, ajustement de traitements, gestion de situations aiguës ou non urgentes et suivi continu en première ligne. Ils jouent aussi un rôle accru en prévention, enseignement thérapeutique et coordination des soins, au cœur du parcours patient. Pourtant, une large part de ces consultations n'est toujours pas rémunérée. Chaque jour, ils orientent gratuitement les patients vers le bon professionnel, contribuant directement à la fluidité et à la sécurité du réseau, tout en demeurant les professionnels de santé les plus accessibles.

Malgré l'évolution majeure de leurs responsabilités, la rémunération reste en décalage avec la complexité des actes posés et l'intensité des attentes, rendant le modèle actuel non soutenable. Le manque de ressources compromet la qualité et le déploiement des services. Cette inadéquation, persistante malgré leur contribution essentielle à l'accès aux soins, fragilise l'attractivité et la rétention dans la profession.

Une réflexion structurée est donc nécessaire pour offrir aux pharmaciens instrumentants et au personnel technique un modèle de rémunération aligné sur l'étendue de leurs interventions, leurs responsabilités et leur rôle stratégique dans le système de santé. Cette réflexion ne peut se limiter à la performance financière de l'entreprise : elle doit aussi porter sur la rémunération directe des pharmaciens instrumentants. Une meilleure reconnaissance financière des activités cliniques permet à la fois d'améliorer les ressources et l'environnement de travail au sein de l'entreprise, et de valoriser concrètement l'expertise du pharmacien instrumentant, renforçant ainsi la reconnaissance et l'attractivité de la profession.

Conclusion

L'APPSQ exhorte les autorités concernées à considérer les contraintes actuelles du milieu pharmaceutique pour ces nouvelles activités. Des aménagements structurels, un soutien accru en main-d'œuvre qualifiée, une gestion des attentes des patients et de l'offre de soins, et une rémunération adéquate des pharmaciens salariés sont indispensables pour garantir la sécurité des patients et le bien-être des pharmaciens. Sans le soutien de nos partenaires du secteur pharmaceutique et notamment ici, l'AQPP, l'ABCPQ et l'OPQ, mais également du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), nous, les pharmaciens salariés, ne pouvons à nous seuls porter la responsabilité de ces nouvelles activités.

À propos de l'APPSQ

L'Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec est une association professionnelle indépendante créée sous forme d'un organisme à but non lucratif et dont les fonds proviennent principalement de la cotisation des membres. Le regroupement a été mis sur pied en 2015 afin de rallier les pharmaciens salariés québécois de tous les milieux de pratique à l'avancement de la profession. L'adhésion à l'APPSQ se fait sur une base volontaire dans un but rassembleur.

Pour en savoir plus, visitez le <https://appsq.org/>

Source: Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec

Renseignements:

Dr Patrick Hemery, Pharmacien

Président de l'APPSQ

450-559-7429

p.hemery@appsq.org